

LES PLAQUES DE BAUDRIER DES ADMINISTRATIONS FORESTIÈRES FRANÇAISES

DE LA CASAQUE (XVI SIÈCLE)

AU DIRECTOIRE (1799)

Illustrations de P. Berthelot.
Réalisation de R. Bacchetta, J.C. Chausse.
Remerciements à B. Joly, M. de Banizette,
et au groupe HISTRAFOR.

LES MARQUES DISTINCTIVES DES GARDES DES FORÊTS DE L'ADMINISTRATION ONT ÉVOLUÉ AU COURS DES SIÈCLES



Sergent garde forestier vers 1560 avec le pourpoint aux bigarrures.



Garde forestier vers 1840 en uniforme avec sa plaque.

L'UNIFORME EST LA PREMIÈRE MARQUE DISTINCTIVE.

Les gardes des Forêts de l'administration forestière ont pour mission d'assurer la surveillance et ultérieurement la gestion des forêts dites domaniales (c'est à dire du domaine de l'État) appelées aussi successivement royales, nationales ou impériales.

A côté de ceux-ci, rattachés à l'administration forestière mais longtemps identifiés séparément, on trouve les gardes des forêts des communes et des établissements publics.



D'AUTRES ÉLÉMENS COMPLÈTENT L'UNIFORME

Outre un habit aux bigarrures ou un uniforme, élément distinctif de base du garde des forêts, celui-ci est doté d'un équipement spécifique matérialisant et symbolisant sa fonction.

Suivant les époques on trouve successivement :

- une bandoulière de tissus aux armes et couleurs de France, brodée ou avec une plaque,
- un insigne métallique de poitrine,
- un insigne en tissus de poitrine ou d'épaule. Ces insignes coexistent avec le précédent et avec les bandes institutionnelles assimilables aux marques distinctives.

LA CASAQUE : PREMIER SIGNE DISTINCTIF DE RECONNAISSANCE DU GARDE FORESTIER

CASAQUE

« Manteau qu'on met par-dessus son habit, qui a des manches où on fourre les bras ». (*Dictionnaire de Furetière* 1691).



Garde Général forestier vers 1700
avec la casaque brodée aux armes royales

Différents textes montrent que les gardes et les officiers des Forêts portaient une tenue spécifique bleu de France qui permettait de les reconnaître.

- ORDONNANCE d'avril 1669 - art 9 « défense à toute personne de quelque qualité et condition qu'il soit de porter ni faire porter casaque justaucorps bleu galonné ou non ni autres habillements des couleurs de sa majesté, s'ils ne sont officiers » .
- ORDONNANCE du 13 août 1693 : Obligation faite aux gardes de porter « des casaques brodées à nos armes pour les faire reconnaître » .
- ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT du 3 janvier 1693 précisant l'achat pour 720 livres de 12 casaques aux armes pour les attribuer aux sergents-gardes de la forêt de Compiègne.

LES BANDOULIERES : PREMIERS BAUDRIERS, APPARAISSENT VERS 1740



crochet antérieur de bandoulière
de garde-chasse de la Maison du Roy



P. BERTHELOT 07- 2010.

bandoulière de garde-chasse de la Maison du Roy
(capitaineries royales)



Les bandoulières des maîtrises étaient vraisemblablement assez comparables à celles des capitaineries de chasse.

LA PLAQUE : SOUS LOUIS XV



Plaque de baudrier. Garde des eaux et forêts sous Louis XV.

Collection H. Strubin.

Probablement une des plus anciennes plaque de baudrier de garde forestier des maîtrises des Eaux et Forêts.

Elle provient de la collection H. STRUBIN qui était exposée au musée de Neufchâtel en Suisse.

Elle a été publiée dans la revue Le Passepoil dans son N° 2.

UN MÉDAILLON DE DRAP ROUGE !



La loi du 29 septembre 1791 remplace les maîtrises des Eaux et Forêts par la Conservation Générale des Forêts. Un décret du même jour prévoit dans son article 16 l'uniforme suivant « surtout bleu-de- roi avec médaillon de drap rouge portant l'inscription « *Conservation des Forêts Nationales* » en couleur jaune, et le nom du district » .

Ce garde forestier est probablement un ancien militaire qui a fait les guerres de la République. Il y a perdu un bras. Il porte au côté gauche le médaillon rouge, les plaques n'apparaissant que plus tard.

LA CONVENTION 1792 - 1795

(an 1 - an 4)



Toutes les plaques sont des productions locales, inspirés plus ou moins par le symbolisme révolutionnaire : pique fichée en terre avec le mot « FORÊTS » et à coté un chien emblème de la vigilance, bonnet phrygien, faisceaux de licteur...

Période trouble, les anciens gardes royaux sont contestés et les forêts dévastées. Les gardes sont rattachés à des autorités provisoires :
- les ci-devantes maîtrises maintenues temporairement
- les districts.

LE DIRECTOIRE 1795 - 1799

(an 4 - an 8)

LA PLAQUE DE BAUDRIER
EST DÉCRITE DANS LE
PROJET D'UNIFORME
DE L'AN VII.

Le texte détaille l'uniforme des gardes forestiers de l'administration :

- tunique bleue,
- pantalon et gilet jaune,
- casquette d'Égypte en cuir à visière retapée (relevée).

On y adjoint une bandoulière bleue, à liseré rouge, qui porte sur toute sa longueur l'inscription en lettres blanches « République Française ». Elle est munie d'une plaque de métal blanc sur laquelle figure un chêne avec pour légende GARDE FORESTIER.



aide-garde
Directoire
vers 1798

Vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice en faisant part d'une information, une photo, une remarque !

Contactez moi :

foretdeberce@gmail.com

Je ferai remonter vos observations